

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 16 juin 2005 à 19 h 30
au Centre Mont-Royal
au 2200, rue Mansfield à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Gérald Tremblay, président ;
M. Gilles Vaillancourt, vice-président ;

M. Carol Beaupré	Mme Helen Fotopulos
M. Jean-Jacques Beldié	M. Jean Gérin
M. André Boileau	M. James V. Infantino
M. Pierre Bourbonnais	M. Robert Libman
M. Réjean Boyer	M. Gilles Pelletier
M. André J. Côté	M. Michel Prescott
Mme Chantal Deschamps	Mme Francine Sénécal
M. Alan DeSousa	Mme Monique Worth
M. Alvaro Farinacci	

N'ONT PU ASSISTER

M. Georges Bossé, M. Claude Carignan*, M. Claude Dauphin*, M. Michel Latendresse*, M. Jacques Moreau*, M. Jacques Olivier*, M. Jean-Marc Robitaille* et M. Frank Zampino.

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 9 juin 2005 et l'avis public a été donné le 13 juin 2005.

L'assemblée est déclarée ouverte à 19 h 30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ni aucun conseiller n'a posé de question.

CC05-013

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TENUE LE 21 AVRIL 2005

PROPOSÉ PAR : M. André Boileau

APPUYÉ PAR : M. James V. Infantino

Il est résolu d'approuver avec dispense de lecture le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 21 avril 2005.

CC05-014

FONDS VERT

Soumis le rapport du Comité exécutif sous la résolution numéro CE05-090 adoptée à la séance du 26 mai 2005,

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : Mme Helen Fotopulos

Il est résolu

D'adopter un programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés d'intérêt métropolitain autorisant une contribution financière de la Communauté selon les modalités du document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 3 000 000 \$ à même le fonds de développement métropolitain pour les fins de ce programme ;

De répartir la contribution de la Communauté dans ce programme comme suit :

Ville de Montréal	1 000 000 \$
Ville de Longueuil	500 000 \$
Ville de Laval	500 000 \$
Couronne Nord	500 000 \$
Couronne Sud	500 000 \$

D'approprier au fonds de développement métropolitain un montant de 1 000 000 \$ à même le surplus libre.

CC05-015

MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES ESPACES BLEUS

Soumis le rapport du Comité exécutif sous la résolution numéro CE05-091 adoptée à la séance du 26 mai 2005,

PROPOSÉ PAR : M. Carol Beaupré

APPUYÉ PAR : M. Gilles Pelletier

Il est résolu

D'autoriser un amendement aux critères d'admissibilité du volet alternatif du second plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau adopté par la résolution numéro CC05-003 du Conseil de telle sorte qu'il soit permis à la Communauté de financer des ouvrages ou des améliorations sur une propriété fédérale ou provinciale par l'intermédiaire d'une municipalité, d'une société paramunicipale ou d'un organisme à but non lucratif ;

D'autoriser également un amendement à ce programme de telle sorte que la part du financement provenant d'une municipalité puisse inclure ou être remplacée par du financement de source privée ;

D'adopter en conséquence les modalités de ce programme énoncées au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Arrivée de Mme Deschamps.

CC05-016

MODIFICATION DU BUDGET 2005

Soumis le rapport du Comité exécutif sous la résolution numéro CE05-086 adoptée à la séance du 5 mai 2005,

PROPOSÉ PAR : M Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. André J. Côté

Il est résolu

De modifier le budget de la Communauté pour l'exercice financier 2005 adopté par la résolution numéro CC04-033

- En réduisant les crédits de dépenses des montants suivants :

<i>Conseil et comité exécutif</i>	
Cotisation à l'UMQ	228 800 \$
<i>Relations gouvernementales</i>	
Direction générale	400 000 \$
Secrétariat	200 000 \$
Finances	200 000 \$

- En réduisant les revenus du montant suivant :

<i>Quotes-parts des municipalités</i>	1 028 800 \$
---------------------------------------	--------------

D'autoriser le trésorier à ajuster en conséquence les quotes-parts définitives des municipalités pour l'exercice en cours.

CC05-017

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Soumis le rapport du Comité exécutif sous la résolution numéro CE05-099 adoptée à la séance du 26 mai 2005,

PROPOSÉ PAR : M. James V. Infantino

APPUYÉ PAR : M. André Boileau

Il est résolu

D'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2005-31 décrétant un emprunt de 51 000 000 \$ aux fins du remboursement par la Communauté de la contribution de base versée par les municipalités pour les projets réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec, dont copie a préalablement été distribuée ;

De soumettre ce règlement à la ministre des Affaires municipales et des Régions pour approbation.

CC05-018

PROJET DE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA
GESTION DES MODALITÉS DES EMPRUNTS

Soumis le rapport du Comité exécutif sous la résolution
numéro CE05-103 adoptée à la séance du 26 mai 2005,

PROPOSÉ PAR : M. André Boileau

APPUYÉ PAR : Mme Francine Senécal

Il est résolu d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement
numéro 2005-32 modifiant le règlement intérieur de la Communauté,
dont copie a préalablement été distribuée.

Arrivée de M. Prescott.

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE
L'ENVIRONNEMENT

Le point 5.2. de l'ordre du jour concernant la désignation d'un membre
de la Commission de l'environnement est retiré à la demande de
M. Gérin.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Procès-verbaux des séances du comité exécutif du 12 avril et 5 mai 2005.
-

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 40.

Les résolutions CC05-013 à CC05-018 consignées dans ce procès-verbal,
sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Claude Carignan, M. Claude Dauphin, M. Michel Latendresse,
M. Jacques Moreau, M. Jacques Olivier et M. Jean-Marc Robitaille ont
motivé leur absence au sens du règlement concernant la rémunération
et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la
Communauté.